FICHE TECHNIQUE

959

VSS

SAVON VEGETAL EN POUDRE

BIODEGRADABLE

DEFINITION

Nettoyant mains sous forme de poudre.

BENEFICES

Particulièrement actif pour le nettoyage des mains fortement souillées par : cambouis, graisses, poussières de freins, goudrons, peintures, encres, etc.
Formule à base de matières premières d'origine végétale.
Abrasif (farine de bois d'épicéa) normalisé et micronisé au pouvoir micro brossant et absorbant particulièrement performant pour désincruster rapidement toutes les salissures.
Formule enrichie en huile d'amande douce.
Protège l'épiderme et laisse les mains douces.
Sans solvant pétrolier ou végétal, conforme à la norme AFNOR NFT 73-101.
En seau de 5 litres, il est facilement transportable en véhicule de chantier.
S'incorpore facilement dans notre support mural : 700 009.

DOMAINES D'APPLICATIONS

S'utilise pour le nettoyage des mains fortement souillées dans les ateliers, chantiers, garages, services de maintenance, imprimeries…

CARACTERISTIQUES

Etat Physique	poudre
Couleur	marron
Densité apparente	0,40 à 0,45
pH (5%)	9,0

Produit formulé sur des matières d'origine naturelle pouvant être sujet à des variations de teintes.

MODE D'EMPLOI

Se mouiller les mains avant usage.
Prendre une dose de VSS dans la main.
Frotter en insistant là où les salissures sont les plus importantes.
Rincer à l'eau claire et bien se sécher les mains.

EMBALLAGE

Seau de 5 l	réf. 2959S1	x 2
	Utilisation directe	
	Ou utilisation sur notre support mural 700 009 (1 500 doses avec 5 litres).	
Seau de 25 l + 5 l	réf. 2959O2	x 1

Usine & siège social
Parc Industriel de la Plaine de l'Ain
5 allée des Cèdres - 01150 Saint-Vulbas
Tél. +33 (0)4 74 40 20 20 - Fax +33 (0)4 74 40 20 21
www.orapi.com

FT 959 / Indice 04 – 28/01/2011

ORAPI® ne peut avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. ORAPI® n'assume aucune responsabilité quant à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier. Les informations ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque cas déterminé.